



après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **DECIDE** de désigner en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes :

- . Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif
- . Monsieur Christian BAUZERAND ; magistrat administratif
- . Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif
- . Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public
- . Monsieur Xavier MONLAÜ, magistrat administratif

- **PRÉCISE** que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion

- **FIXE** à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions

- **FIXE** les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe

- **ADOpte** la charte de l'élu local telle que définie en annexe

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

### **2023-05-15-19 : SIGNATURE CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS**

Monsieur le Maire rappelle que lors des travaux de VRD sur la parcelle vendue par la commune (Aux Ecombières) des réseaux enterrés électricité et téléphone qui la traversent ont été découverts.

Pour permettre le dévoiement de ces réseaux en bordure du chemin des Ecombières (parcelle AA 154), une convention de servitude doit être signée avec Enédis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Représentant à signer cette convention.

### ➤ **Informations et questions diverses**

Déploiement de la fibre dans le village : le hameau de la Piroulette est raccordé depuis le 3 mai. Concernant le bourg, suite aux questions posées lors du dernier conseil municipal relatives à certains secteurs encore non-éligibles, il apparaît que l'opérateur (Orange) considère que son obligation de couverture de tout le territoire est fixée à fin 2025 et que, en fonction de ses moyens, il intervient en priorité dans les zones les plus facilement raccordables et les plus denses.

Élargissement du site Natura 2000 de la moyenne vallée du Doubs : lors de la réunion du 10 mai dernier une nouvelle cartographie a été présentée, suite à la demande d'intégrer la ZNIEFF dans la zone Natura 2000 formulée par la commune.

Le conseil municipal remercie Philippe Bernardin pour la fabrication du nichoir pour les écoles.

### **Tour de table :**

B. Andréoletti : y a-t-il eu un compte rendu de la réunion concernant la source des Trois Chevaliers ? Réponse : le power point sera diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux.

M. Mairey : le village a été déclaré en état de catastrophe naturelle. Il y a une date limite pour signaler les dégâts. Des informations sont disponibles auprès de la commune.

Des administrés ont signalé des cambriolages en pleine journée. La municipalité remercie la vigilance de tout un chacun.

Séance levée à 19h29.

La secrétaire,  
Ch. Vielle

La Maire-adjointe,  
J. Girard